

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)**

Date de la  
convocation :  
11 juin 2024

**18. Création d'un  
emprunt pour le  
CCAS**

**Nombre de membres**

- › En exercice 15
- › Présents 11
- › Votants 12

Le Président certifie que  
la présente délibération a  
été déposée à la  
Préfecture, au titre du  
contrôle de légalité le

et acquiert un caractère  
exécutoire à compter de  
cette date.

Le président

Jean-Luc ALBOUY

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ALBOUY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents :** Mesdames BLANCHARD, CHALMET, FAURE-FONTENAY, GIRARD, LAIB-RENARD, PANDREAU,  
Messieurs ALBOUY, ARNAUD, BUJOC, DIDTSCH, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :** Mesdames LE DILY, PASQUIER et Messieurs DE BATTISTA, DENIZOT (pouvoir à Mme PANDREAU)

Monsieur DIDTSCH est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

**Création d'un emprunt pour le CCAS**

Considérant la nécessité de changer la chaudière de la résidence du Parc, il est nécessaire de recourir à un emprunt à hauteur de 40 000€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil du Conseil Municipal en date du 20 Juin 2024,

Monsieur le Président présente les offres établies par les organismes bancaires à savoir le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne.

Considérant l'offre la plus avantageuse proposée par le Crédit Agricole au taux fixe de 3,77% pour une durée de 5 ans correspondant à un montant total d'emprunt de 43 990,99 € soit un montant d'intérêt de 3 950,99€ dont 40€ de frais de dossier, payable mensuellement et dont l'échéance débutera le 02/01/2025,

**Après Délibération, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité des votants :**

- **Autorisent la création d'un emprunt par le CCAS à hauteur de 40 000€ et retiennent l'offre la plus avantageuse du Crédit Agricole**
- **Autorisent le président à souscrire l'emprunt et à signer toute pièce afférente**

Le Président du CCAS

Jean-Luc ALBOUY

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 003-260300397-20240624-D18240624-DE